





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-176**

**Séance publique du**

**20 avril 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150420- lmc164968-DE-1-1
Date de signature : 23/04/2015
Date de réception : jeudi 23 avril 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : REMISE DE PRIX AUX ÉTUDIANTS MÉRITANTS**

Le 20 avril 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/04/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaele LENFANT, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : S.Dijon

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Plan Campus, CPER 2015-2020 et  
Vie Etudiante

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 AVRIL 2015

**Nomenclature : 8.1**  
Enseignement

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

**OBJET** : REMISE DE PRIX AUX ÉTUDIANTS MÉRITANTS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Aix-en-Provence distingue les étudiants méritants, sélectionnés par leur établissement d'enseignement supérieur, en leur octroyant un prix.

Si à l'origine les premières attributions de prix par la Ville d'Aix-en-Provence ne concernaient que les étudiants de la Faculté de Droit, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur présents sur le territoire ont, par la suite, été intégrés à ces distinctions.

Depuis 2014, afin d'améliorer la visibilité de ces attributions de prix, les élus municipaux participent aux cérémonies organisées par les facultés et écoles supérieures, en lieu et place de la traditionnelle remise des prix de la Ville.

En 2015, l'excellence de l'enseignement supérieur sur notre territoire sera récompensée par l'attribution de prix de la Ville aux majors des masters 2, sélectionnés par les établissements suivants :

**AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ** :

- Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH)
- Faculté de Droit et Science Politique (FDSP)
- Faculté Économie et Gestion (FEG)
- Faculté des Sciences
- Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-en-Provence (IAE)
- Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT)

- Institut Universitaire Technologique (IUT) d'Aix-en-Provence.

**ÉCOLES SUPÉRIEURES :**

- Institut d'Études Politiques - Sciences Po Aix
- Arts et Métiers ParisTech - Centre d'Aix-en-Provence (ENSAM)
- École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence
- Centre Régional d'Éducation Physique et Sportive (CREPS) PACA – Site d'Aix-en-Provence
- Institut for American Universities

Douze prix seront ainsi remis d'une valeur de 200 euros chacun, sous forme d'un virement, soit une somme totale de 2 400 € pour l'année 2015.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** l'attribution de 12 prix pour un montant total de 2 400 €.
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne N° **1560** imputation **23 6714 922** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-176 - REMISE DE PRIX AUX ÉTUDIANTS MÉRITANTS-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)